

Formation Bac Pro Aménagements Paysagers

OBJECTIFS 6

- Acquérir une formation générale associée à des compétences professionnelles pour étudier et réaliser un chantier d'aménagements paysagers, qu'il s'agisse de travaux d'entretien, de création d'espaces verts ou de jardins, en gardant en perspective la dimension écologique
- Participer à la conduite d'un chantier
- Analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier d'aménagements paysagers, de savoir poser un diagnostic
- Développer l'esprit d'initiative, d'autonomie et d'engagement
- Maîtriser les gestes professionnels et préparer à utiliser des matériels et des agroéquipements, à les régler et à les entretenir
- Obtenir un diplôme professionnel de niveau 4
- · Préparer les élèves à la poursuite d'études

COMPÉTENCES VISÉES



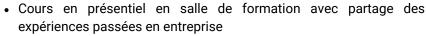
- Développer ses « savoirs, savoir-faire, savoir-être »
- Découvrir la réalité du métier, le monde du travail
- Développer un réseau de relations
- Devenir autonome sur des chantiers d'entretien et de création

MODALITÉS D'ÉVALUATION



- Les compétences acquises sont validées par des évaluations réalisées en cours de formation, des épreuves écrites, orales et pratiques, réalisées à la MFR et en milieu professionnel
- Les épreuves du Bac : l'examen comporte 7 épreuves obligatoires qui s'appuient sur des contrôles en cours de formation (CCF) en classe de 1ère et de Terminale, et des épreuves terminales en juin de la 3ème année de formation
- La délivrance du diplôme du Baccalauréat Professionnel atteste l'acquisition des compétences

MÉTHODES MOBILISÉES



- Les supports pédagogiques sont riches et variés, par le biais des partenariats avec les entreprises et les services de collectivités du secteur
- Alternance école et entreprise / services de collectivités avec une valorisation de l'expérience vécue sur le terrain
- Des temps forts qui enrichissent la formation :
 - o Des thèmes spécifiques au support professionnel
 - Des interventions de professionnels et visites techniques
 - o Des Travaux Pratiques et mises en situation d'entretien et d'aménagements paysagers
 - o Une initiation à la conduite des tracteurs et des télescopiques en classe de 2nde
 - o Une formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST) en classe de Terminale

ORGANISATION

PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Méthode pédagogique basée sur l'alternance :

- 56 semaines de formation à la MFR
- 86 semaines dans une entreprise espaces verts ou un service technique municipal

Un contrat d'apprentissage a une durée maximale de 36 mois et pourra débuter dès le 1er juillet.

Formation à la MFR/CFA:

- 1ère année 566 heures réparties sur 17 semaines
- 2ème année 647 heures réparties sur 19 semaines
- 3ème année 710 heures réparties sur 20 semaines (+ 3 jours d'examens)

CONTENU DE LA FORMATION

Des modules d'enseignement général :

 Français, documentation, éducation socio-culturelle et communication / Histoire géographie / Anglais / Activités physiques et sportives / Mathématiques / Physique Chimie / Biologie – Ecologie / Informatique

Des modules d'enseignement professionnel :

- Dimensions écologiques, sociales, économiques et culturelles des travaux paysagers
- Module d'Adaptation Professionnelle
- · Organisation de chantier
- Entretien des végétaux
- Infrastructures
- Machinisme



TARIFS

Sous statut scolaire

| | | | Terminale Bac Pro |
|---------|--------|--------|----------------------|
| | 2476 € | 2610 € | 2744 € |
| ½ pens. | 1864 € | 1962 € | 2060 € |

NB pour les apprentis :

- Les frais de formation sont totalement pris en charge par les OPCO
- Les frais de déplacement et d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti

Sous statut apprenti

Secteur privé

| | 2 ^{nde} Pro | 1 ^{ère} Bac Pro | Terminale Bac Pro |
|---------|----------------------|-----------------------------|----------------------|
| Interne | 653,70 € | 690,8 € | 727,9 € |
| ½ pens. | 592,5 € | 626 € | 659,5 € |

Secteur public

| | 2 ^{nde} Pro | 1 ^{ère} Bac Pro | Terminale Bac Pro |
|---------|----------------------|-----------------------------|----------------------|
| Interne | 1434 € | 1517 € | 1600 € |
| ¼ pens. | 822 € | 869€ | 916 € |

RÉMUNÉRATION .



· Apprenant sous statut scolaire:

Gratification : 15% du plafond horaire de la sécurité sociale soit 4.35€ au 01/01/2024.

• Apprenant sous statut apprenti:

Rémunéré entre 27 et 78% du SMIC selon l'âge et le niveau d'étude préparé

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS POSSIBLES



- · Jardinier paysagiste qualifié
- Chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service de collectivité territoriale
- · Chef d'entreprise Paysagiste

Il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études :

- En 1 an en CS (Certificat de Spécialisation) de niveau IV (arboriste grimpeur, constructions paysagères, sols sportifs engazonnés ...)
- En 2 ans en BTS



PRÉREQUIS

- Motivation professionnelle, intérêt pour les plantes, la nature, jardins et la créativité
- Être prêt à s'investir dans une formation en alternance (stagiaire ou apprenti.e dans une entreprise de travaux paysagers, dans un service de collectivité territoriale)
- Pas de contre-indication médicale liée à la pratique des métiers du secteur paysager
- Pour les futurs apprentis : avoir un maître d'apprentissage

MODALITÉS

- En 2nde : Après une classe de 3ème de Collège ou de l'Enseignement agricole ou un CAP Jardinier Paysagiste / Travaux Forestiers
- En 1ère : Après une 2nde de l'enseignement général, technologique ou professionnelle NJPF
- En Terminale: après une 1ère professionnelle AP ou après l'obtention d'un autre Bac (validation possible du bloc de compétences d'enseignements généraux déjà acquis)

DÉLAIS D'ACCÈS

- L'inscription est possible dès le mois de janvier
- Sur entretien individuel et étude du dossier de pré-inscription :
 - Un premier rendez-vous est fixé avec un membre de l'équipe pédagogique
- À la suite de cet entretien et après examen du dossier, le directeur valide ou non l'accès à la formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référente handicap: Mme LUCAS Aline: <u>aline.lucas@mfr.asso.fr</u>













